



COMITE SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2019

COMPTE-RENDU

Etaient présents : 18 / 32

LE BARON René, HELWIG Michelle, FRANÇOIS Jacques, PAGNARD Guy, DERVOUT Dominique, JAFFREZOU Maryvonne, GUEGUEN Paul, DONNART Alain, LE GUELLEC Yves, LE GALL Thierry, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, CARAMARO Laure, CORBEL Jean-Christophe, RIVIERE Christian, HELORET Monique

Etaient excusés : LE BRESNE Jean-Claude, MARTIN Gérard, QUILLIVIC Bruno, GUERNALEC Michel, SERGENT Gilles, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, TUPIN Hugues, CROM Florence, JOLIFF Alain, TANDE Loïc, PELLETER Bernard, GOYAT Daniel, JODOCIUS Xavier,

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry LE GALL est désigné secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2018.

Le Président soumet le compte-rendu du Comité Syndical du 12 décembre 2018 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'approuve à l'unanimité.

2. PROPOSITION DE MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Le Président expose que cette proposition est motivée par le souhait de réduire les déplacements des agents de VALCOR domiciliés loin de Concarneau, d'améliorer dans une certaine mesure leurs conditions de travail et leur efficacité. Cette action s'inscrit également dans une démarche de PCAET.

Il précise que cette décision qui est encadrée par des dispositions réglementaires doit faire l'objet d'une saisine du CT du CDG 29.

M. COLAS indique que le télétravail est fréquent dans le secteur privé.

M. LE DUC considère qu'il ne faut cependant pas sous-estimer les contraintes que cela implique pour une petite structure comme VALCOR. Il estime cependant que c'est techniquement possible avec les moyens numériques actuels mais que cela implique une remise en cause du management des agents.

Le Comité Syndical n'exprime pas d'avis négatif

Le Président indique qu'il déposera donc une saisine sur ce projet.

3. INFORMATIONS A CONSIDERER POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président expose les points particuliers dont il convient de tenir compte pour le DOB 2019. Il rappelle ainsi les évolutions des charges liées au nouveau contrat d'exploitation de l'Usine d'incinération et au traitement des mâchefers et fait un point sur l'évolution des ventes d'énergie à BIOCEVAL notamment.

Le Président informe officiellement les délégués que la procédure d'enregistrement de la nouvelle déchèterie de Scaër a fait l'objet d'un arrêté de refus.

M. COLAS propose de ne pas abandonner le projet.

M. LE DUC fait part de la surprise du Conseil Municipal de Scaër qui redoute une fermeture du site actuel, ce qui priverait les usagers du secteur de Scaër / Bannalec d'un accès au service des déchèteries et qui conduirait très certainement à la multiplication des dépôts sauvages.

Le Directeur expose que nous connaissons maintenant les questions soulevées par la DREAL et par la population. Nous devrions être en capacité de redéposer rapidement un nouveau dossier mais la procédure durera 4 mois. Il propose cependant de compléter l'étude par une étude de dangers en bonne et due forme, une étude faune flore et une étude hydrogéologique plus précise.

M. COLAS indique que la question de relancer le dossier sera examinée par la commission « Déchèteries » qui formulera des propositions au prochain Comité Syndical.

Concernant l'unité de traitement des déchets verts le Président indique que cette question fait encore débat et que CCA et Quimperlé Communauté nous alertent sur leur capacité financière à supporter une augmentation très significative des contributions pour financer ces investissements.

S'en suit un débat sur le bienfondé de la prise en charge des déchets verts par le contribuable.

M. DERVOUOT considère qu'en raison de la fréquentation et des tonnages observés, la prise en charge de ces déchets répond bien à une demande de service de la population.

M. DERRIEN estime pour sa part que les déchets de jardin doivent « retourner au jardin »...

Certains délégués évoquent le risque de retrouver ces déchets dans les fossés ou dans les poubelles.

En ce qui concerne les déchets verts produits par les communes, ces dernières ont-elles réellement les moyens de les gérer correctement ? La somme des investissements requis par chacune d'entre elles ne serait-elle pas finalement aussi élevée que pour un investissement mutualisé ?

VALCOR doit-il répondre au besoin des communes ?

M. LE DUC fait part de la visite d'une unité de compostage de 10 000 t à GUIGNEN (35) en indiquant que la question du montant des investissements doit être affinée.

Dans cet objectif, Messieurs LE DUC et COLAS propose de recevoir la société HANTSCH, concepteur du process du site de Guignen, à la prochaine commission « Déchèteries ».

Le Président évoque également la question du syndicat unique VALCOR – CCPBS – SIDEPAQ.

Les éléments actuels de l'étude font état d'une convergence possible à l'horizon 2024 -2025 qui nécessiterait, pour VALCOR, de dégager, à cette date, une épargne nette très largement positive impliquant une augmentation significative des contributions pour satisfaire à cette exigence de SIDEPAQ.

Le Président rappelle que, pour VALCOR, la prise en compte de l'activité « Transfert » n'est pas négociable et de rappeler les coûts respectifs de traitement des OM (hors activité transfert – prestations de services et investissements) calculés par le bureau d'étude.

PIM **VA** 2) SYNTHÈSE AU 21 DÉCEMBRE 2018
Décomposition des prix à la tonne

Logo VALCOR
Logo SIDEPAQ

Du prix brut au prix net, par déduction des différentes recettes

Calcul du coût de traitement des apports adhérents (OM, refus de tri et incinérables déchèteries) par déduction :

- Des tonnages extérieurs et des recettes afférentes
 - Boues Corniguel
 - Flux extérieurs
- Des recettes de valorisation
- Des prix qui correspondent aux contributions versées par les adhérents pour la prise en charge de leurs déchets
 - 107€/T pour SIDEPAQ
 - 88€/T pour VALCOR

	SIDEPAQ	VALCOR
Dépenses d'exploitation	6 568	6 147
Recettes d'exploitation, hors contributions adhérents	3 506	1 970
Tonnage global traité	66 890	58 971
Prix à la tonne brut	98 €	104 €
Recettes boues	505	
Tonnage hors boues	56 894	
Dépenses d'exploitation hors boues	6 063	
Prix à la tonne hors boue	107 €	
Recettes extérieures (SOTRAVAL, DIB, CCPBS, etc.)	1 464	478
Tonnage des adhérents (hors apports extérieurs)	36 898	51 848
Dépenses d'exploitation hors recette extérieures	4 599	5 669
Prix à la tonne hors recettes extérieures	125 €	109 €
Autres recettes (énergie, valorisation mâchefers, etc.)	740	1 320
Dépenses d'exploitation nettes	3 859	4 350
Prix à la tonne	105 €	84 €

6

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Le Président fait une présentation détaillée du DOB.

Il est préalablement exposé que les simulations du PPI sont établies sur la base d'éléments budgétaires produits par les services et que ni les comptes administratifs, ni les budgets primitifs n'ont été votés.

Par ailleurs, la TGAP impactera très sévèrement les contributions dans les années à venir puisque la TGAP « Incinération » doit passer de 6 € en 2019 à 25 € en 2025 et que la TGAP CET2 passera de 17 € en 2019 à 45 € en 2025. Il est donc impératif de considérer l'évolution de cette taxe dans les projections financières.

L'ensemble des investissements qu'il conviendrait de prévoir d'ici 2023 au budget « incinération » et au budget « déchèteries » sont présentés dans le DOB. Toutefois, la maîtrise de l'augmentation des contributions conduira les délégués à opérer des arbitrages lors du vote des BP.

Notons également que la prospective est établie en considérant une inflation de 1 % / an.

M. MARC commente la situation financière de VALCOR et les perspectives pour chacun des deux budgets.

❖ **Au budget « Incinération »** : l'exercice est clôturé avec un déficit de 139 K€ qui s'explique notamment par :

- Un emprunt d'équilibre qui n'a pas été souscrit,
- Des recettes de tiers et de ferreux et non ferreux inférieures aux prévisions.
- Des détournements plus importants que prévus en raison de travaux importants sur l'UIOM.

Le financement de ce déficit est effectué par un prélèvement sur le fond de roulement et une variation de l'épargne nette de – 513 K €.

Nous débutons donc l'exercice 2019 avec un déficit de la section de fonctionnement.

En outre, le nouveau marché d'exploitation de l'UIOM subit une forte augmentation et certains marchés sont fortement impactés par les indices de révision portant sur les carburants, la TGAP et l'énergie à l'instar de la valorisation des mâchefers ou le transport et le traitement / valorisation des déchets.

❖ **Au budget « Déchèteries »** : L'augmentation des tonnages à traiter (+10 000 t en 10 ans), conjuguée à l'augmentation des coûts de traitement et de transport, sans augmentation des recettes (c'est même plutôt l'inverse), se traduit inévitablement par une augmentation des contributions d'équilibre.

Notons cependant que pour clôturer le budget à l'équilibre en 2018, l'épargne nette a été dégradée et VALCOR ne sait actuellement pas tenir ses objectifs de CAF.

Pour retrouver de l'autofinancement, les contributions devraient encore augmenter de 4 % par an dans les années à venir.

Notons que la mise en place du contrôle d'accès en déchèteries pourrait être un moyen de maîtrise des coûts en agissant à la fois sur la provenance et le statut des déposants, la fréquence et les volumes de déchets déposés.

A l'issue des discussions, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019.

5. AVENANT N° 1 AU MARCHE ENLEVEMENT N° 2017-001 DECH,

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouvel indice « Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération des matériaux – Base 2015 - Identifiant 0105347843 », permettant la révision des prix à compter du 1er janvier 2019.

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Il convient de prendre une délibération pour autoriser le Président à signer cet avenant entérinant ce changement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise le Président à signer cet avenant pour les lots du marché impactés par ce changement d'indice.

6. PORTAGE DU MARCHÉ DE CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise le Président à solliciter les aides de l'ADEME pour le financement de la campagne de caractérisation des ordures ménagère à l'échelle du territoire de VALCOR et d'approuver les modalités de participations financières des EPCI participant à cette opération de caractérisation des OM, chaque EPCI contribuant financièrement au reste à charge à hauteur du nombre d'échantillons caractérisés sous condition de versement d'une subvention de l'ADEME de 60 % du montant total du coût des prestations.

7. RAPPORT DE DELEGATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR

Le Comité Syndical prend acte des délégations de signature du Président et du Directeur.

Le Secrétaire de séance

Thierry LE GALL